

Vous êtes une entreprise
de Poitou-Charentes ?

Vous souhaitez recruter
un jeune diplômé ?



J'ai
la tête
de l'emploi

Recrutez un jeune collaborateur avec l'Emploi Tremplin Jeunes Diplômés

La Région Poitou-Charentes vous permet de recruter un jeune diplômé,
avec une aide pouvant aller jusqu'à 12 000 €.

• Pour qui ?

Vous, les entreprises de Poitou-Charentes (des secteurs du commerce, de l'artisanat et de l'industrie) de moins de 50 salariés (exceptionnellement de moins de 100 salariés dans les filières prioritaires régionales).

• Quelles conditions ?

Le jeune diplômé doit :

- être titulaire d'un diplôme de bac+2 minimum ;
- habiter en Poitou-Charentes ;
- bénéficier d'un Contrat à Durée Indéterminée ou d'un Contrat à Durée Déterminée, de 12 mois au minimum.



LE PACTE
POUR L'EMPLOI
DES JEUNES

GRANDE CAUSE RÉGIONALE

• L'aide régionale

La Région Poitou-Charentes vous attribue une **subvention plafonnée à 12 000 €**. Cette aide est définie au regard du niveau de diplôme ou de qualification du jeune employé et de l'effort réalisé par votre entreprise pour le rémunérer. Cette aide est limitée à 2 emplois maximum par entreprise.

• Quelles démarches ?

Votre entreprise doit déposer un dossier à la **Direction Economie et Croissance Verte** de la Région Poitou-Charentes.

Tous les documents nécessaires sont téléchargeables sur le site de la Région : **poitou-charentes.fr**

Infos et contacts :

www.poitou-charentes.fr

rendez-vous dans la rubrique « Pacte pour l'Emploi des Jeunes »

Pour en savoir plus, composez le **05 49 38 49 38**



sur facebook



facebook.com/poitoucharentes



LE PACTE
POUR L'EMPLOI
DES JEUNES

GRANDE CAUSE RÉGIONALE